

July 1831  
Comte de Mesnard

Lo lu come a Denise

18310

Le Comte de Mesnard, marié à une Anglaise, ce qui  
doit, avec tant d'autres raisons le fixer en Angleterre  
à désirer y obtenir la sorte de naturalisation  
nommée Denisation, il a eu conséquemment sous  
l'Administration précédente, adressé un mémoire  
au Ministre de l'Intérieur, qui sollicité  
par Lord Alford Petty, a bien voulu promettre  
son consentement, d'après lequel M<sup>r</sup> de Mesnard  
a fait sa demande en forme dans les bureaux  
cette affaire ne sembleroit éprouver aucune dif-  
ficulté; on lui avoit déjà fait prêter à  
la chancellerie, le serment usité, et il n'étoit  
plus question que de la signature de S. M.  
et du Ministre, lorsque ce dernier tomba  
malade, son indisposition ayant duré  
jusqu'au changement d'Administration, l'affaire  
de M<sup>r</sup> de M<sup>r</sup> est restée imparfaite. il a  
renouvelé sa demande sous le ministère  
actuel, au plutôt son arrivée, et a été refusé.  
M<sup>r</sup> de M<sup>r</sup> se flatte d'avoir de trop bons principes  
pour ne pas reconnaître qu'il est bien fait  
d'être moins facile dans les circonstances actuelles  
pour cette chose, qui avant ne prouvoit presque



aucune difficulté; mais il semble auſſi  
que ſa ſituation dans ce pays-ci n'eſt pas  
celle de tout les étrangers, et qu'il a peut-  
être quelques Droits à cette faveur de  
S. M.

M<sup>r</sup> de M<sup>d</sup> eſt venu en Angleterre  
en 1792, et n'en eſt ſorti depuis que pour  
le ſervice de S. M. B. ayant fait la  
campagne de Hollande et de Quiberon,  
comme Cap<sup>t</sup>. il n'eſt pas rentré en France  
depuis Dixneuf ans, et ne peut y retourner  
comme François, n'ayant pas voulu profiter  
de l'amnistié. Il a épouſé une femme  
Angloise, et n'a d'autre fortune que la  
ſienne, il n'a point dans le fait d'autre  
patrie que celle de ſa femme, ſes enfans  
ſont Anglois par les loix, il eſt bien  
dur pour lui de ne pouvoir le devenir  
autant qu'elles le permettent.

ſa position lui rend cette grâce abſolu-  
-ment néceſſaire; car il ne peut diſpoſer  
de rien; pas même acheter une maïſon,  
et à la rigueur, ne peut toucher un  
héritage, n'étant pas ſujet de S. M.